



L'ÉCHO DE ST-FRANÇOIS

Journal Communautaire de Saint-François Vol. 5 n° 8



SOMMAIRE

Bibliothèque du Rocher	3	Lettre ouverte	11,13
Babillard	5	An 2000	14
Les forêts, ça compte... ..	6-7	Chronique pastorale	13
Santé et tabagisme	9	Prix d'excellence SHQ	16
Cercle des Fermières	10	L'Écho municipal	21-38

juillet 1998



C.P. 321
Saint-François (Québec) — GOR 3A0
Tél. et fax: 418-259-2177
Courrier électronique: echosf@bigfoot.com

V E U I L L E Z N O T E R

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est

le **13** de chaque mois

ADMINISTRATEURS

Raynald Laflamme	Président	259-2659
Lorraine Lamonde	Vice-présidente	259-2433
Andrée Viens	Trésorière	259-2244
Valérie Savoie	Secrétaire	259-7536

DIRECTEURS

Réjean Cloutier	259-2567
Conrad Lamonde	259-7295
Gary Gendron	259-7498

Publicité

Réjean Cloutier

Petites annonces

Andrée Viens

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Gary Gendron

Photo première page

Image (Lightwave 3D) par Eric Knight Holbrook

Traitement de l'information textuelle

Valérie Savoie

Natacha Couture

Louise Bonneau

Correction

Peggy Gendron, Lory Gendron, Caroline Jean

Assemblage

Lorraine Lamonde chef d'équipe

Abonnement

Conrad Lamonde

Impression

Imprimerie St-Raphaël

Journal réalisé bénévolement ST-FRANÇOIS communautaire

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	COÛT MENSUEL	COÛT ANNUEL
Carte d'affaires	10,00\$	96,00\$
1/4 page	15,00\$	144,00\$
1/2 page	30,00\$	288,00\$
1 page	50,00\$	480,00\$
Petite annonce	2,00\$	
ABONNEMENT		
ANNUEL EXTÉRIEUR	3,00\$	24,00\$
GRATUIT POUR TOUS LES RÉSIDENTS DE SAINT-FRANÇOIS		

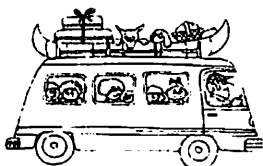
Nos de téléphone importants

Ambulance 911
CLSC Antoine-Rivard 248-1518
Feu 911
Municipalité 259-7228
Centre anti-poison du Québec 1-800-463-5060
Tel-Jeunes 1-800-263-2266

AMECO
Association des
médias écrits
communautaires
du Québec

Distri/bution
Asser/mentée
AVDA
RPM
Réseau de
COMMUNAUTÉ

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada



La bibliothèque fermera quelques temps, mais ses livres demeurent ouverts

Nous tenons à informer les abonnés que la bibliothèque sera fermée le mercredi 1er juillet. De plus, entre le dimanche 12 juillet et le dimanche 9 août, les portes de la bibliothèque resteront closes. Si vous désirez profiter de la période des vacances pour faire plusieurs lectures, présentez-vous à la bibliothèque au cours des deux semaines précédent ce long congé. Ainsi, la date de retour de vos

documents ne se situera pas avant le lundi 10 août, date de la reprise du service de prêt. Nous vous rappelons qu'il est possible d'emprunter deux livres, deux périodiques et un enregistrement sonore.

À la découverte de notre histoire

La bibliothèque Bonneau-Chabot nous prête des volumes historiques pour une certaine période. Voici les titres que vous retrouverez à la bibliothèque Du Rocher :

Quelques arpents d'Amérique.

Histoire du Québec, vol. 1,2,3,4.

Histoire de la Côte-du-Sud.

Histoire de la Côte-Nord.

Histoire de l'Outaouais.

Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

Histoire de Lévis Lotbinière.

Histoire des Laurentides.

Histoires du Bas-St-Laurent.

Histoire du Saguenay-Lac-St-Jean.

Nous remercions sincèrement les membres de la bibliothèque Bonneau-Chabot pour ce partage de documents.
Le Corrigé, suite et fin

Les meilleurs correcteurs de notre paroisse n'ont remporté aucun prix au tirage régional tenu à Charny. Les participants qui aimeraient consulter leur copie peuvent le faire en s'informant au comptoir du prêt. Les finalistes au tirage régional ne peuvent cependant pas vérifier leur correction.

Nous souhaitons de bonnes vacances à tous les abonnés. En septembre, de nouvelles activités seront proposées. Restez aux aguets!

Nathalie Bacon

Ajoutez au calendrier les fermetures suivantes

juillet : 1er, 12,13,15,19,20,22,26,27,29

août : 2,3,5,9

SALON KARO

4, rue Boivin
Saint-François
Montmagny
G0R 3A0



Carole Guillemette, prop.

259-7117



BOUCHERIE
Richard
Morin

Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

602, Chemin St-François Ouest
Saint-François, G0R 3A0
Tél.: (418) **259-7783**

**SPÉCIAUX EN MAGASIN
TOUTES LES SEMAINES**

GARAGE

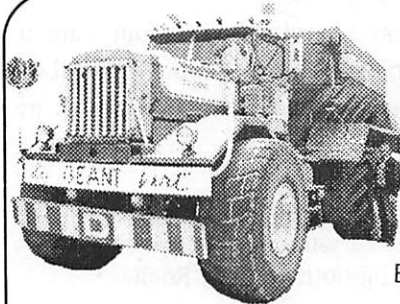
PATRICE SAMSON enr.



- Mécanique générale
- Entretien de chariots élévateurs
- Entretien de camions

140, Principale Saint-Pierre

Tél.: (418) 248-4646



90226069
QUÉBEC INC.
Transport général

MARCEL GUIMONT, PROP.

Épandage de pierres à
chaux agricoles

60, rue Paradis
Saint-Raphaël, Bellechasse G0R 4C0

418-243-3408

Ferme
Porasseny inc. & Saint-François
Montmagny

Éleveur pur-sang et hybrideur (femelle F1)
Landrace, Yorkshire, Duroc Suivi par le P.E.G., P.V.S.P.
Membre du groupe Porci-gène Québec inc.
(compagnie génétique porcine)

Tél.: (418) 259-2638 Fax: (418) 259-2319
Porcherie: (418) 243-3222 Cell.: (418) 241-3333



PRODUITS MÉTALLIQUES ROY
inc.

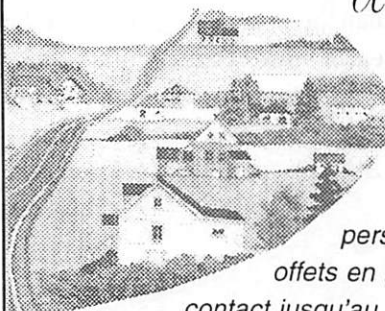
52, boul. Morigeau
St-François, Montmagny, Qc G0R 2G0

Tél.: (418) 259-2711
Fax: (418) 259-2931

**FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE**



**Promutuel Montmagny, un assureur
au service des gens d'ici**



*Une équipe dynamique
et professionnelle à
l'image et à l'écoute
des gens d'ici.*

*Des services
personnalisés entièrement
offerts en région, de tout premier
contact jusqu'au règlement d'un sinistre*



Richard Galibois, agent
259-7405

ASSURANCE

habitation • automobile • commerciale • agricole • vie

AUTOPRO.
CARROSSERIE

GARANTIE NATIONALE
tant que vous êtes
propriétaire
de votre véhicule

- Service de «Frame master»
- Voitures de courtoisie
- Installation de pare-brise
- Estimation gratuite

*Votre véhicule est votre fierté
Votre satisfaction est la nôtre!*

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4^e Rue, Montmagny
Tél.: 418-248-5622, Rés.: 418-248-6072
Fax: 418-248-7071

PLUS DE 39 ANS D'EXPÉRIENCE



Faites preuve de civisme s.v.p. !

Dernièrement, il a été porté à mon attention que des gens lançaient délibérément des roches dans la piscine du Centre des Loisirs.

Je m'adresse aux instructeurs des équipes de baseball pour qu'ils sensibilisent leurs joueurs à ne pas agir de la sorte.

Si d'autres individus en lancent également, je leur demanderais de faire preuve de civisme et de cesser. Il y a tellement d'autres endroits où on peut lancer des cailloux.

Merci de votre attention.

Yves Laflamme, sec.-trés.

L'Écho sur internet

L'Écho de St-François possède désormais une adresse électronique. Vous pourrez ainsi nous faire parvenir vos textes, commentaires, suggestions et images grâce à internet sans quitter la douceur de votre foyer.

Écrivez-nous à : echosf@bigfoot.com

Merci

Les bénévoles

Image 3D en couverture

L'image 3D de la première page a été aimablement prêtée au journal l'Écho par Eric Knight Holbrook. M. Knight Holbrook est un artiste informatique qui se spécialise dans la création d'images et de paysages en trois dimensions. L'image a été réalisée avec le logiciel Lightwave 3D, (celui-là même utilisé dans la réalisation du film *Casper*). Vous pouvez visiter le site internet de cet artiste pour admirer quelques-unes de ses oeuvres à : <http://www.bestweb.net/~wirewolf>.

Gary Gendron

☎ 418-259-2982

Laurence Hallé

TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION

☛ Tenue de livre

☛ Impôt, etc.

1222, BOUL. ST-FRANÇOIS OUEST, SAINT-FRANÇOIS, G0R 3A0

Vente et adm.: 418-259-7721

Fax: 418-259-7725

Québec: 1-800-463-7022

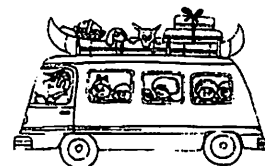
Ontario et Maritimes: 1-800-463-7050

MEUBLES

Morigeau

LTÉE

25, rue de L'Étang
Saint-François, (B.P. Morigeau)
Cté Montmagny, G0R 2G0



Les forêts, ça compte ... dans l'économie du Québec

Les forêts couvrent près de la moitié du territoire québécois. Elles jouent un rôle de premier plan dans notre vie quotidienne. Aussi abondante que polyvalente, cette ressource se prête à de multiples activités économiques et récréatives. Quant à la forêt productive, elle constitue 35 % du territoire. Les Québécois en sont eux-mêmes les propriétaires dans une proportion de 92 %. C'est pourquoi il importe de conserver le patrimoine collectif et de le mettre en valeur pour notre bien-être actuel et celui des générations à venir.

L'importance socio-économique des forêts

Le Québec est un important fabricant de pâtes, papiers et bois de sciage; plus de 87 % de sa production est destinée à l'expédition et la valeur annuelle de ses livraisons est évaluée à 19 milliards de dollars. Ce secteur génère, bon an mal an, quelque 85 000 emplois auxquels se rattachent des salaires de 3 milliards de dollars. La grande industrie forestière constitue, pour quelque 250 municipalités réparties sur l'ensemble du territoire, le principal moteur économique et, souvent, le seul employeur manufacturier.

L'industrie forestière a contribué pour 9 milliards de dollars à la balance commerciale du Québec en 1997, alors que la balance commerciale pour l'ensemble des biens et services offerts se situait à 6,7 milliards de dollars.

Suite à la page 7



Saint-François (B.P. Morigeau)
Montmagny, Québec
GOR 2G0
Tél.: 418-259-7710
Fax: 418-259-7725

Les Encans Boulet INC.



Alfred Boulet

Terre à vendre

Plusieurs avec d'excellents bâtiments
et terre à bois.

Notre équipe met un accent spécial
sur la préparation du troupeau et
de la machinerie.

Contactez-nous pour une évaluation.



Acheteur de troupeau
avec ou sans fond de terre

Saint-François, Montmagny
Tél.: **418-259-7086** Fax: **418-259-2610**

J.P. Bolduc inc.

ASSURANCES GÉNÉRALES ET VIE

«UN CHOIX DE CONFIANCE»

Saint-François Tél.: 259-7781
Simon Savoie C. d'A. Ass. Rés.: 259-2296
Lucie Bolduc C. d'A. Ass. Rés.: 259-2300

ASSURANCES-VIE, SALAIRE ET PLACEMENTS

Réal Fontaine A.V.C. Rés.: 246-5580
Francis Fontaine A.V.C. Rés.: 466-2176

PARTENAIRE DE

APFL
SERVICES FINANCIERS



Suite de la page 6

Les forêts, ça compte ...

À la découverte de nouveaux marchés, l'industrie forestière innove et se tourne dorénavant vers la seconde transformation et la fabrication de produits à plus grande valeur ajoutée, tout en maintenant un important secteur de première transformation. Ainsi, l'industrie peut songer à exporter vers les marchés extérieurs, en plus de prendre de l'expansion sur le marché Québécois.

Que dire de l'aspect récréotouristique !

De nombreuses activités de plein air se pratiquent dans les forêts publiques du Québec. C'est par centaines de milliers que les chasseurs et pêcheurs s'adonnent à leur activité préférée. C'est également par centaines de milliers que Québécois et touristes y pratiquent, notamment, la randonnée

pédestre, la descente de rivières en eaux vives, la motoneige, le traîneau à chiens, le ski de fond, le camping et le canotage. Toutes ces activités amènent des retombées économiques évaluées à 2,3 milliards de dollars par an.

Le grand défi, c'est d'assurer de façon optimale l'harmonisation des différentes vocations de la forêt. Un aménagement adéquat et une utilisation rationnelle de la ressource forestière permettent à tous les utilisateurs de profiter pleinement de tout ce que les forêts nous offrent. Tous les usages de la forêt ont leur importance. Elles contribuent au dynamisme des économies régionales et au mieux-être de la population québécoise d'aujourd'hui et de demain.

Source : Esther Blouin

Direction des relations publiques

Weed Man®

NOUS PRENONS SOIN DE VOTRE PELOUSE

Tél.: 418-259-7700
1-800-463-4877

256, chemin St-François O., Saint-François, Qc G0R 3A0



Recources naturelles
Québec

RESTAURANT
L'ARRÊT
Stop

Autoroute 20 Sortie 364
Berthier-sur-Mer/St-François
259-7704

➤ Menu du jour

➤ Commande à emporter

➤ Pizza

➤ Mini-dépanneur ➤ Loto-Québec ➤ Diesel

➤ Salle semi-privée jusqu'à 40 personnes





Tél.: 248-2554
Rés.: 259-2526

MARTIN PARÉ ENR.

Atelier de soudure générale

Arc électrique — Gaz — Aluminium
Vente de métal

389 A, Boul. Taché Est, Montmagny G5V 1E3

MARTIN SIMARD TRANSPORT INC.

- Transport général
- Transport Gravier & Sable

275, Chemin St-François Ouest
Saint-François, Qc G0R 3A0

Tél.: 418-259-7789
Ligne directe: 1-800-463-8744



*Faites
un choix éclairé!*

*Visitez chaque pièce
de votre maison
comme si vous y étiez
réellement
avant sa construction*



MONTMAGNY
240, Des Ateliers
248-0401

QUÉBEC
2540, Boul. Hamel
683-3343

RIMOUSKI
231, Des Sorbiers
724-7726

CHICOUTIMI
Place du Royaume
543-1212

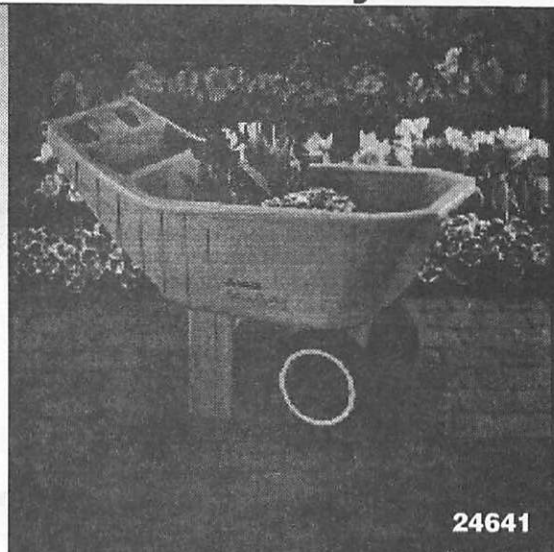
Quand on a le goût de bien jardiner...

- Capacité de 250 lb.
- Poignées positionnées de façon à vous faciliter la tâche.
- Plateau de rangement pratique.
- Roues larges extra-robustes pour une meilleure stabilité.



Easy Roller

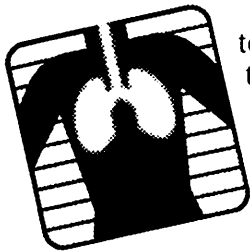
CHARIOT DE JARDIN



24641

Pour information: 259-7711

Les poumons roses devraient pouvoir le rester !



J'ai parcouru le Canada ce printemps afin d'intéresser la population canadienne à un projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai déposé au Parlement. Ce projet de loi prévoit l'imposition d'une redevance de 0,50\$ sur chaque cartouche de cigarettes vendue au Canada. J'ai trouvé de l'intérêt, mais aussi beaucoup d'angoisse parmi la population.

Le tabagisme est le genre de problème auquel les Canadiens ne semblent pas vouloir s'attaquer parce qu'il est trop ancré dans nos habitudes. Nous baissons les bras. Tout le monde sait maintenant que certaines personnes ont réussi à écraser et que d'autres non. Il y en a qui préfèrent courir après leur souffle plutôt que de renoncer à leur plaisir en bâton. Après tout, la nature humaine est ce qu'elle est !

Mon but n'est pas de sevrer chaque Canadien et Canadienne. Après tout, les adultes sont libres de fumer ou non, pourvu qu'ils ne m'envoient pas leur fumée en plein visage. Mais je pense que nous avons des obligations envers les jeunes. Ils deviennent vite esclaves de la cigarette et du coup la détresse d'une génération se transmet à une autre génération.

Le mot détresse n'est pas trop fort. Avant de faire ce voyage, je ne m'étais pas vraiment rendu compte du nombre de personnes qui ont perdu un proche à cause de la cigarette, ou qui vivent dans l'angoisse perpétuelle de perdre un être cher qui joue à la roulette russe avec sa vie.

À Winnipeg, j'ai prononcé un discours au Canadian Club et j'ai demandé aux gens qui avaient perdu un proche à cause du tabac de lever la main. Je m'attendais à un certain nombre, mais presque tout le monde dans la salle a levé la main - même les garçons de table - je n'en croyais pas mes yeux.

Les hommes d'aujourd'hui ont au moins commencé à s'ouvrir les yeux sur la question du tabac, mais les femmes - et surtout les adolescentes - se laissent bernier par la publicité des fabricants de tabac et l'image véhiculée de jeunes femmes minces et libres. En 1969, on attribuait au cancer du poumon 7,8 décès par année pour 100 000 femmes. Ce chiffre a atteint

34,9 aujourd'hui - il dépasse l'incidence du cancer du sein.

Le message ne se rend pas aux jeunes. Pour chaque 100 \$ que le gouvernement fédéral touche en taxes sur le tabac, il ne donne qu'un seul sou en éducation sur le tabac. C'est une honte !

La redevance de 0,50\$ qui est au cœur de mon projet de loi permettrait de recueillir 120 millions de dollars par an. La première année, on allouerait 60 millions de dollars aux efforts communautaires pour réduire le tabagisme chez les jeunes, 50 millions de dollars à des groupes culturels et sportifs pour les dédommager des pertes de commandite en vertu du projet de loi C-71, et 10 millions de dollars aux tabaculteurs canadiens qui optent pour d'autres cultures.

Les subventions aux agriculteurs et aux groupes culturels et sportifs disparaîtraient au bout de cinq ans, de sorte que la totalité des 120 millions de dollars serait utilisée pour tenter d'empêcher les jeunes de devenir dépendants des produits du tabac, ce que les fabricants de tabac américains ont fini par admettre avoir toujours voulu.

Nous sommes loin ici d'un mégaprojet orchestré par Ottawa avec tambours et trompettes sur les dangers du tabac. Nous parlons de groupes de santé communautaire et de regroupements de jeunes partout au pays qui cherchent des solutions personnelles, des solutions d'entraide, des solutions simples.

Contrairement à certaines entreprises américaines, les compagnies de tabac canadiennes soutiennent qu'elles ne veulent surtout pas attirer les jeunes avec leurs produits. On ne peut pas dire qu'elles réussissent trop bien à les en dissuader non plus. Aidons-les donc ! Écrivez à votre député pour dire que vous appuyez la Loi sur la responsabilité de l'industrie du tabac.

Colin Kenny, sénateur

Le sénateur Colin Kenny (LIB-ONT) est l'auteur et le parrain de la Loi sur la responsabilité de l'industrie du tabac. Pour plus ample information, consulter le site <http://sen.parl.gc.ca/ckenny>.



Félicitations !

Bonjour à vous toutes Fermières. Comme il y a relâche en juillet et août, nous vous souhaitons à toutes "Bonnes vacances".

Nous disons un beau "bravo" aux Fermières qui se sont méritées les honneurs suivants :

Mme Denise Saint-Pierre comme étant la Fermière idéale et Mme Lucette

Bâtonnets à la rhubarbe

Pâte

2 1/2 tasses de farine

1 c. thé poudre à pâte

1/4 c. thé sel

3/4 tasse de graisse

1/3 tasse d'eau froide

Sauce

1 1/2 tasse de cassonade

1 tasse d'eau

1 noisette de beurre

1/2 c. thé vanille

Amenez à ébullition, versez sur les bâtonnets. Roulez la pâte mince, coupez-la en carrée de 4". Coupez la rhubarbe environ 3 1/2" de long. Déposez celle-ci dans la pâte et roulez le tout. Collez-y les bouts, déposez la sauce sur les rouleaux et cuire 1 heure à 350°.

Sauce

1 1/4 tasse de sirop d'érable et 1 1/2 tasse d'eau bouillante.

Bon succès.

Proulx, la Fermière artisan.

Félicitations à vous deux! Quelles sont celles d'entre vous qui auront la chance de recevoir ces honneurs pour l'année 98-99? Votre bonne coopération saura nous le prouver et le dire.

Pensée du mois

"une amie ou un ami n'est pas seulement une personne qui apporte du charbon quand il fait froid, mais aussi quelqu'un qui ajoute une rose dans un jardin de roses" B.L.

Les Fermières.

LES PRIX QUÉBÉCOIS DE LA CITOYENNETÉ PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE

Les Prix québécois de la citoyenneté visent à récompenser les personnes, les organismes et les entreprises pour leur pleine participation à la vie collective et leur contribution exceptionnelle au développement social, économique, politique et culturel du Québec.

Pour obtenir un formulaire de mise en candidature ou des renseignements, adressez-vous au Secrétariat des Prix québécois de la citoyenneté au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration en composant le 873-7735 ou 1 800 465-2445.

Vous pouvez également vous procurer un formulaire dans les bureaux régionaux du ministère et dans les bureaux de Communication-Québec.

Les dossiers de candidature doivent parvenir au Secrétariat des Prix au plus tard le 8 septembre 1998.

Le prix Jacques-Couture pour le rapprochement interculturel souligne les efforts déployés en vue de promouvoir le rapprochement interculturel.

Le prix Claire-Bonenfant pour les valeurs démocratiques souligne le travail de promotion et d'éducation aux droits, libertés et responsabilités des citoyens et citoyennes.

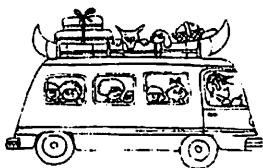
Le prix Anne-Greenup pour la solidarité souligne les efforts favorisant le développement des liens entre les générations et la pleine participation de tous à la vie économique, sociale et culturelle du Québec.



Gouvernement du Québec
Ministère des Relations avec les citoyens
et de l'Immigration

Québec





Prière d'un(e) paroissien(ne) pour son curé

Voici un extrait de la revue Aux Amis(es) du Père Prévost, référence de février-mars 1997 no:305.

Ceci ne se veut ni une attaque, ni une relance de débat, mais j'ai le goût de partager ce texte avec vous.

Prière d'un(e) paroissien(ne) pour son curé.

Seigneur, je veux te parler de mon prêtre, celui que j'appelle mon curé, mon vicaire, mon animateur spirituel.

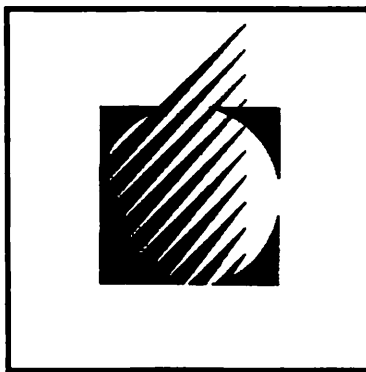
Pardonne-moi de voir en lui, un homme de service, un dépanneur, un conseiller, un homme de sacrements, un homme pour la messe, un homme qui nous a mariés, un homme qui a baptisé notre enfant, un homme qui est là pour nous.

Pardon, Seigneur, de l'avoir jugé sévèrement, de l'avoir laissé seul, de l'avoir visité seulement par affaires, de ne pas l'avoir visité en ami, d'avoir OUBLIÉ que lui aussi, avait un cœur, qu'il avait besoin d'aimer et d'être aimé.

Pardon, Seigneur, de ne pas l'avoir reconnu comme prêtre. Tu l'as mis sur ma route pour me faire grandir dans ma foi, pour me faire communier à toi, à mes frères et soeurs, pour m'aider à prier, et je ne l'ai pas reconnu.

Tu l'as mis sur ma route pour me libérer de mes chaînes, pour me révéler ta tendresse, pour m'ouvrir à la puissance de ton Esprit, et je ne l'ai pas reconnu. Tu l'as mis sur ma route, pour me dire ta parole et ton amour, mais je l'ai laissé passer, et je me suis passé de lui. Seigneur, ce soir je veux te dire merci,

Suite à la page 13



LOUIS-M. GARANT
CONSULTANTS INC.

Spécialiste en Marketing
Parainnage d'entreprises
Catalogues électroniques sur Internet ou sur CD

2, rue Boivin, St-François QC G0R 3A0
Tél : 418 259 2616



Voyages



Visitez les Iles !



Aimez-vous voyager? Et bien profitez-en! Deux voyages sont organisés en juillet à destination des Iles-de-la-Madeleine et de la magnifique Ile-du-Prince-Édouard. Vous aurez la chance de visiter le pont de la Confédération.

Pour information, demandez Yvette 259-7849



JOACHIM LAFERRIÈRE
ÉLECTRICIEN INC.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

• Service de nacelle • Téléphonie résidentielle

4, 3^e Avenue
Saint-Raphaël
G0R 4C0

TÉL.: 418-243-2074
FAX: 418-243-2157

SERVICE DE BULLDOZER AIMÉ PROULX



660, rang Milieu
Saint-Pierre
Montmagny (Québec)
Tél.: 418-248-3310

Les Équipements de Ferme

Jean-Paul Bonneau, prop.

Vente & Service

918, Boul. St-François O.
Saint-François, G0R 3A0

Tél.: 418-259-7289

Dépositaire des peintures Laurentide



LES PEINTURES PRATT & LAMBERT
Le premier choix...finis architecturaux depuis 1849

LAURENTIDE TITANIUM

PORTE LE SCEAU DE
L'EXCELLENCE ET VOUS GARANTIT
LA MEILLEURE QUALITÉ.



Accolade

LATEX SUPÉRIEUR

SEMI-LUSTRÉ D'INTÉRIEUR

Tapis Montmagny

De tout pour habiller murs et planchers

391, boul. Taché Est, Montmagny
En face de l'école St-Pie-X

248-7840



TERRASSEMENTS *Joncas* & Frères inc.

• EXCAVATION
• TERRASSEMENT

• DRAINAGE
• NIVELAGE

• Choix varié de
matériel naturel,
tamisé, concassé

ESTIMATION GRATUITE
15 ANS D'EXPÉRIENCE
INFORMEZ-VOUS

• Terre noire
• Sable et gravier
• Pierre

• Vente et installation de
fosses septiques
• Représentant —
installateur autorisé
système



Rés.: Martin
248-2585

241, route
Pag.: 241-7485

Normandie,
Montmagny

Rés.: Rémi

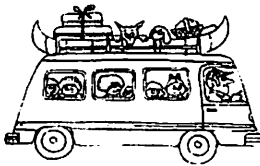
248-6889

Tél.: bur.: 418-248-2585

Rés.: Daniel

248-7818

Fax: 418-248-8387

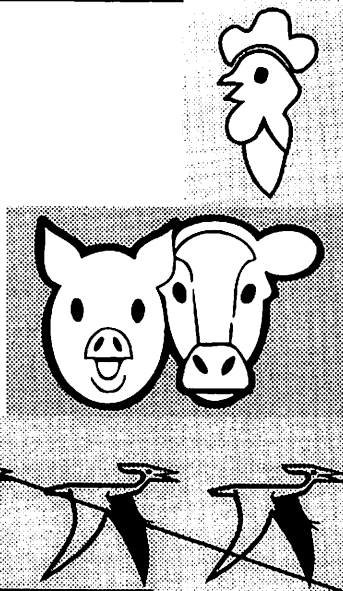


Suite de la page 11

Prière

pour le prêtre que tu as mis sur ma route. Il est un don qui vient de toi, un don purement gratuit comme la grâce du baptême, un don sur lequel je

Vous pouvez
nous demander
du poulet,
du porc ou du boeuf,
même de la verdure,
mais de ça,
on
n'a pas !



CASSE-CROÛTE CHEZ MIKE

570, Chemin St-François Ouest
Saint-François

→ 259-2447

n'ai aucun droit, aucun recours, aucune exigence parce qu'il t'appartient.

Ce prêtre, tu pourrais nous l'enlever, tu pourrais mettre la clé à la porte de l'église, du presbytère, tu pourrais l'envoyer au bout du monde, là où il n'y a jamais eu de prêtre, là où la chapelle est fermée, là où l'on demande un prêtre, là où le monde a faim d'une bonne nouvelle, là où on viendrait de loin pour écouter, là où sont les coeurs d'enfants.

Merci, Seigneur, mille mercis de nous envoyer quelqu'un qui ne nous appartient pas, qui t'appartient, quelqu'un qui nous ressemble, quelqu'un qui nous révèle le Père. Quelqu'un qui vient présider nos célébrations, qui vient faire l'Eucharistie avec nous, qui pleure avec nous, qui souffre avec nous, qui partage avec nous nos joies, qui fait naître en nous le goût de Dieu.

Seigneur, ton prêtre, c'est un don gratuit qui vient de toi. Devant lui et avec lui, je veux m'émerveiller de toi en accueillant celui qui vient de toi.

Amen!

Note de l'Écho

L'Écho voudrait remercier Monsieur Georges Paradis et Meubles Morigeau pour leur aimable collaboration à cette édition mensuelle du journal. De graves problèmes informatiques qui auraient pu conduire à un énorme retard dans la distribution du journal ont ainsi été évités et réglés.

Merci encore



MOULÉES — QUINCAILLERIE — MATÉRIAUX

34, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
ST-FRANÇOIS, CTÉ MONTMAGNY
(QUÉBEC) G0R 3A0
TÉL.: 418-259-7715
FAX: 418-259-7717



23, PRINCIPALE EST
BERTHIER-SUR-MER
(QUÉBEC) G0R1E0
TÉL.: 418-259-7718
FAX: 418-259-7719

25, OLIVIER MOREL
LA DURANTAYE
(QUÉBEC) G0R 1W0
TÉL.: 418-884-2802
FAX: 418-884-2803



Ressources pratiques pour l'an 2000

Les petites entreprises peuvent visiter le site Strategis d'Industrie Canada à <http://strategis.ic.gc.ca/an2000> pour en savoir plus sur les problèmes qui pourraient surgir à l'arrivée de l'an 2000. Le site offre des stratégies et des liens vers des associations et des fournisseurs susceptibles de les aider à rendre leurs systèmes informatiques conformes au deuxième millénaire. Il propose en outre une grande variété de sujets, dont une liste des questions les plus souvent posées sur ce problème, des conseils utiles pour le résoudre et des renseignements concernant les activités et les conférences organisées sur la venue de l'an 2000.

Les petites entreprises peuvent également se procurer un guide intitulé Year 2000: The Business and Government Survival Guide, publié par le Government Source Research Group. L'objectif de cette publication

est de leur permettre d'épargner temps et argent dans la résolution de ce problème. Le guide contient aussi des articles rédigés par des professionnels chevronnés, des dirigeants d'entreprises canadiennes, des représentants de cabinets de technologie de l'information d'envergure, d'associations industrielles et du gouvernement fédéral, ainsi que par des consultants oeuvrant dans des domaines connexes.

Pour plus d'information sur le guide et sur la façon de l'acheter, visitez le site www.governmentsource.com, communiquez avec le Government Source Research Group au 1 888 362-8744, ou par courrier électronique au y2k@governmentsource.com.



DÉPANNEUR ULTRA ST-FRANÇOIS enr.

Épicerie

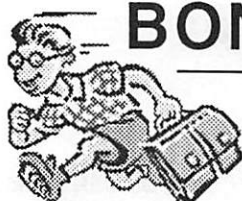


Cet été il fera chaud !

Nous avons de la bière froide, des boissons gazeuses, des jus frais, des friandises glacées et toujours l'excellente Slush Puppies.

et... cet été il pleuvra !

Nous possédons un choix remarquable de films, quantité de popcorn, de revues et magazines pour rendre vos journées pluvieuses un peu plus ensoleillées !



BONNES VACANCES !

Nos heures d'ouverture

Lundi au mercredi:	6h30 à 22h
Jeudi-vendredi:	6h30 à 23h
Samedi:	7h30 à 23h
Dimanche:	8h à 22h

333, CHEMIN ST-FRANÇOIS (QUÉBEC) G0R 3A0

259-7151

Comment accueillir les Témoins de Jéhovah?

Je vous suggère la politesse et la fermeté. La politesse comme il convient à toute personne civilisée et chrétienne. S'il faut s'objecter à l'erreur, il faut aussi respecter les gens. La fermeté pour manifester que nous ne sommes pas intéressés à leur propagande zélée et sectaire. Si nous n'agissons pas avec une attitude claire et ferme, ils en prendront note et reviendront à la charge, non pas pour dialoguer avec nous, mais pour nous entraîner avec eux. Il est donc conseillé de ne pas les laisser entrer chez-nous ni d'accepter leur littérature. Ils sont formés à une approche spéciale pour mieux nous convaincre. Ils apprennent à répondre et à réagir à chaque situation. Ils peuvent se présenter chez-nous en compagnie d'un enfant pour attirer notre sympathie et pénétrer dans notre foyer.

Ne cherchons pas à discuter avec eux ; c'est inutile. D'autant plus que leur approche de la Bible ne correspond pas à la nôtre. Leur approche de la Bible ne respecte pas le genre littéraire de chaque livre de la Bible, le contexte et la vraie pensée de l'auteur. Leurs arguments sont préparés à l'avance. Ils nous bombardent de leurs citations, celles

qu'ils choisissent pour appuyer leurs thèses. Ils utilisent à cette fin certains textes de la Bible, toujours les mêmes, pour attaquer l'Église catholique et toute institution humaine qui sont pour eux des oeuvres de Satan. Ils attaquent sans cesse les autres religions. Leur attitude ne ressemble pas à la charité enseignée par Jésus.

Ils nous parleront de la fin des temps qui, disent-ils, viendra bientôt. Leurs grands maîtres ont prophétisé à tort que la fin du monde surviendrait en 1874, puis en 1914, en 1918, en 1925, en 1975, etc. Ils oublient que Jésus a annoncé que nous ne pouvions savoir ni le jour ni l'heure. De plus, ils acceptent d'emblée le nombre prophétique limité de 144 000 élus. Selon leurs théories, il n'y aura de salut que pour eux et leurs sympathisants.

Ils fuient ce monde, au lieu de chercher à le transformer. Leur vision de ce monde est négative, sombre et pessimiste parce que Satan est à l'oeuvre partout sauf chez-eux.

Ils falsifient par leurs croyances le vrai sens de la Bible, Bonne Nouvelle que Dieu nous sauve en Jésus Christ, qu'il est venu pour sauver tous les humains. Pour les Témoins de Jéhovah, Jésus est l'homme le plus grand de tous les temps, mais il n'est pas Dieu.

La Bible, est mal interprétée ils la déforment souvent pour soutenir leurs théories. Donnons comme exemple le sang. Pour les Juifs de l'Ancien Testament, le sang signifiait la vie qui dépendait de Dieu seul. Mais les Témoins refusent toute transfusion de sang, même si c'est pour sauver la vie, qu'il s'agisse de la leur ou de celle de leurs enfants.

Certes, les nouveaux adeptes seront accueillis chaleureusement chez les Témoins. Ils devront participer à diverses réunions chaque semaine. Mais, seront-ils à même de penser librement leur vie spirituelle ?

Vivons bien notre foi catholique, en enfants de Dieu. Prions, lisons la Parole de Dieu en cherchant à la mieux comprendre grâce à des cours de Bible qui se

donnent un peu partout, même par correspondance. Lisons la Bible en union avec l'Église catholique, sans nous laisser manipuler par de fausses théories.

Respectons les personnes qui font partie du groupe des Témoins de Jéhovah. En rejetant leurs erreurs ce ne sont pas eux que nous rejetons. Encore une fois, soyons fermes en leur répondant. Ne nous faisons pas prendre dans un engrenage. C'est la meilleure façon de proclamer notre foi catholique.

Jules Paradis, ptre



plants de légumes
fleurs annuelles et
plantes vivaces
aménagement paysager



ferme horticole lajoie inc

Tél.: 884-3124
327, rue Principale
Saint-Valier (Québec) G0R 4J0



Lancement du Prix d'excellence SHQ

Le ministre des Affaires municipales, responsable de l'Habitation, Rémy Trudel, a lancé officiellement le Prix d'excellence SHQ.

Le Prix d'excellence SHQ, qui sera décerné à tous les ans, a été créé dans le but de reconnaître et de récompenser les personnes qui se sont illustrées par l'excellence de leur contribution dans le domaine de l'habitation. Le thème retenu pour les deux premières années est l'adaptation résidentielle.

À qui s'adresse le prix d'excellence SHQ?

Toute personne ou groupe de personnes de 18 ans ou plus, résidant au Québec, ayant déjà réalisé des projets d'aménagement adaptés peut poser sa candidature, tel un architecte, un technologue ou un technicien en architecture, un aménagiste ou toute autre personne détenant une expertise dans le domaine.

Jury

L'évaluation des projets sera effectuée par un jury multidisciplinaire composé d'un représentant de chacun des organismes suivants : l'Ordre des architectes du Québec, la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, l'Office des personnes handicapées du Québec, la Corporation des ergothérapeutes du Québec et l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec.

Prix et mentions

Un prix de 5 000 \$ et une plaque souvenir seront attribués au concepteur du projet gagnant. Deux autres projets se verront remettre une mention accompagnée d'une plaque souvenir.

Dates à retenir

La période d'inscription débute le 18 mars et se termine le 19 juin. Les candidats doivent déposer leurs documents au plus tard le 10 septembre. Les lauréats du Prix d'excellence SHQ 1998 seront connus lors de la Semaine québécoise

des personnes handicapées, qui aura lieu du 3 au 9 décembre 1998.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Prix d'excellence SHQ, il faut communiquer avec la Société d'habitation du Québec aux numéros suivants : Québec : (418) 643-7676 - Sans frais partout ailleurs au Québec : 1 800 463-4315.

Source : Société d'habitation du Québec

Pierre Garant

Tél.: 418-259-2655

Fax: 418-259-2158



WEED MAN
708, ST-FRANÇOIS O., c.p. 98
Saint-François, Québec
Canada G0R 3A0

Entretien Ménager

D. PAQUET inc.

Lavage de tapis

- meubles
- murs
- stores

Décapage

Cirage

Etc.



ESTIMATION GRATUITE

358, Chemin St-François, Montmagny, Québec — G0R 3A0
TÉL.: 418-259-2559 FAX: 259-2342



La Maison Funéraire Laurent Normand inc.

Pierre Normand, prés.

Jean Normand

T.D.L.

T.D.L.

116, ave Ste-Julie, Montmagny (Québec) G5V 2M1

Tél.: 418-248-0545



Fenêtres Montmagny inc.

C.P. 160, St-François, Montmagny (Québec) G0R 3A0

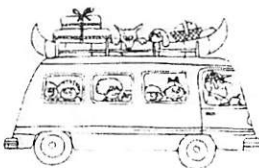
Bur.: (418) 259-7763

Qu.: (418) 692-0659

Fax: (418) 259-7236

Mtl: (514) 848-7174

Internet: <http://www.polarwd.com>



Approbation de la culture commerciale du chanvre industriel au Canada

Le ministre de la Santé du Canada, Allan Rock, a confirmé le 13 mars dernier la mise en place du Règlement autorisant la culture commerciale du chanvre industriel pour la saison de croissance 1998.

Le ministre a déclaré que « pour la première fois depuis 60 ans, les agriculteurs canadiens qui se conformeront au Règlement pourront compter cultiver du chanvre ce printemps. En raison des efforts déployés par les membres du caucus libéral rural et la communauté agricole, Santé Canada a fait de l'élaboration du règlement une priorité absolue. Cette nouvelle culture offre d'énormes possibilités de création d'emplois en agriculture, dans le secteur industriel, en recherche et dans le secteur du détail. »

Le chanvre industriel peut servir à la fabrication de nombreux produits, tels que du papier, des textiles, des matériaux de construction, des aliments, de la corde et de la ficelle, des plastiques et du combustible.

Santé Canada aura recours à des licences, des permis et des autorisations pour réglementer les activités dans le cadre du Règlement sur le chanvre industriel. Les importateurs, les exportateurs, les négociants, les producteurs et les transformateurs devront demander et obtenir une licence ou un permis pour exercer une activité sanctionnée par le règlement. Ce niveau de contrôle s'avère indispensable afin de prévenir les fuites de cannabis vers le marché des drogues illicites.

Des formulaires de demande et des lianes directrices ont été publiés afin d'accélérer l'examen des demandes de licences et d'autorisations aux fins de culture commerciale ainsi que l'examen des demandes de licence aux fins de recherche.

Pour obtenir copie de ces documents Internet - www.hc-sc.gc.ca/hpb-dcps/therapeut (section : Chanvre) ou madame Jean Peart, gestionnaire, Projet chanvre, Bureau de la surveillance des médicaments, Direction des produits thérapeutiques, 122 rue Bank, 3e étage, Indice de l'adresse 4103A, Ottawa (Ontario) Canada K1A 1B9. tél.: (613) 954-6524, téléc.: (613) 952-7738,

Internet : jean_peart@hc-sc.gc.ca (courrier électronique)

SOURCE : Santé Canada

Outils de correction informatique Antidote ou Le Correcteur 101 ?

Lequel est le meilleur ? En fait, la principale différence est qu'*Antidote* relève les pièges de la langue (on peut l'appeler outil grammatical) et vous les signale, alors que *Le Correcteur 101* (outil de correction) les corrige sans plus de détails (par exemple, *Antidote* signalera que le mot «sauver» est incorrect s'il signifie «économiser»). Par contre, *Le Correcteur 101* possède un dictionnaire de synonymes intégré, un balayeur lexical, une plus grande autonomie, et une meilleure intégration à d'autres logiciels, éléments indispensables, absents chez *Antidote*. Pour des textes littéraires, pour une correction précise (mais longue) *Antidote* est de mise. Mais si vous recherchez un outil de correction rapide et très efficace qui ne perd pas de temps à expliquer, optez pour *Le Correcteur 101*.

Gary Gendron



LES
CONSTRUCTIONS
JEAN BOUCHER

Entrepreneur général
Rénovation • Construction
194, rue Principale Ouest
Berthier-sur-Mer, Qc
Tél.: 418-259-2628 GOR 1E0



P.P.R. ENR.

Plâtrage

Peinture

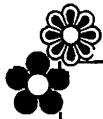
Résidentiels

Yvon Rémillard

1, rue Boivin

Saint-François

Tél : (418) 259-2415

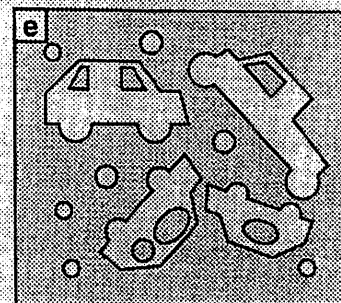
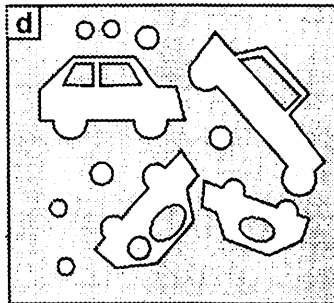
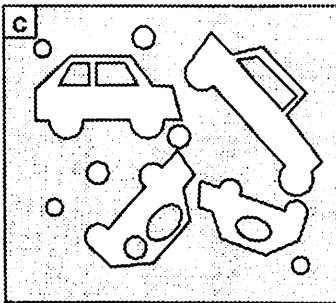
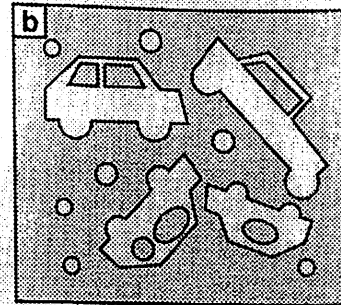
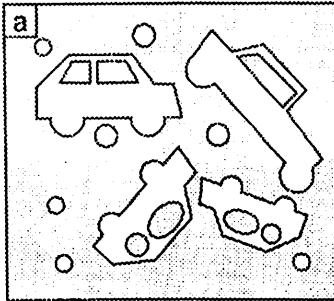
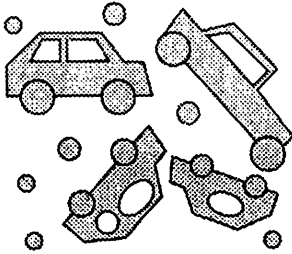


COUP DE CISEAUX



39

Le dessin suivant a été découpé dans l'une des 5 feuilles. Trouve laquelle.



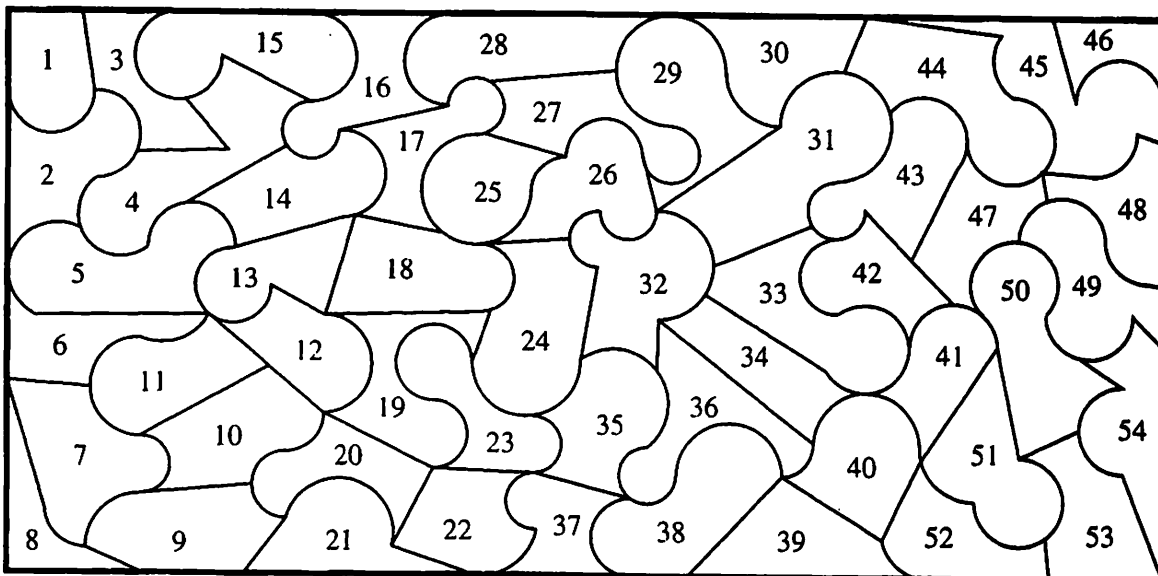
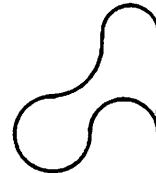
CASSE-TÊTE



44

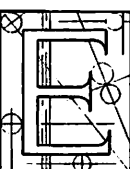
À quel endroit peut-on placer cette pièce de casse-tête?

Fais un X sur le numéro correspondant.





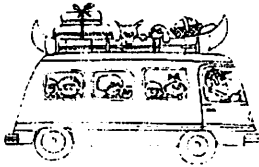
AU FIL DES JOURS

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1 FÊTE DU CANADA 	2	3	4
5	6 Séance régulière du Conseil	7	8	9	10	11
12 Biblio. fermée	13 Biblio. fermée	14	15 Biblio. fermée	16	17	18
19 Biblio. fermée	20 Biblio. fermée	21	22 Biblio. fermée	23	24	25
26 Biblio. fermée	27 Biblio. fermée	28	29 Biblio. fermée	30	31	
	 publicitaire SPACE Disponible maintenant en construction Annonces Réservez-le Réjean Cloutier: 25					



AU FIL DES JOURS

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1
2 Biblio. fermée	3 Séance régulière du Conseil Biblio. fermée	4	5 Biblio. fermée	6	7	8
9 Biblio. fermée	10	11	12	13 Tombée de L'Écho	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31	 publicitaires SPACE Disponible maintenant en construction Annonceurs Réservez-le Réjean Cloutier: 259				



ASSEMBLEE PUBLIQUE DE CONSULTATION

COMPTE RENDU d'une assemblée publique de consultation, dûment convoquée par avis public et tenue ce mercredi 20 mai 1998, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à dix-neuf heures trente.

Sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs, Alphonse Marceau, Pierre Jean et Réjean Cloutier, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Nicolas Pilote, inspecteur municipal est aussi présent.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

Le public présent: M. et Mme Maurice Marceau

Lors d'une séance tenue le 04 mai 1998, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement de modification numéro 2-1998 et intitulé "modifications apportées au règlement numéro 11-1990 relatif au zonage.

Un avis public a annoncé par la suite qu'il y aurait une assemblée publique de consultation mercredi le 20 mai 1998 à 19h30 à la salle du Conseil aux Loisirs St-François de Montmagny inc.

L'objet de cette assemblée de consultation publique est d'expliquer les modifications qui vont être apportées au règlement numéro 11-1990 relatif au zonage.

Monsieur le Maire demande à l'inspecteur municipal d'expliquer succinctement le projet de règlement aux personnes présentes à l'assemblée publique et après quoi entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Voici un résumé du projet de règlement et des territoires visés:

- a) Ajouter, comme usages additionnels permis un gîte du passant (vise l'ensemble du territoire) et un logement au sous-sol pour une habitation (vise le périmètre urbain du secteur Morigeau).
- b) Modification des dispositions d'exercice d'un usage additionnel (vise l'ensemble du territoire de la Municipalité).
- c) Modification de la terminologie des mots "appartement" et "logement" (vise l'ensemble du territoire de la Municipalité).
- d) Permettre la classe d'usage "habitation collective" pour la zone CCM-3 (la zone CCM-3 est comprise entre la rue du Moulin et la rivière Morigeau).



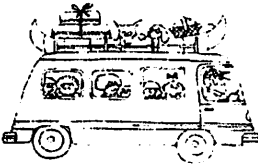
L'inspecteur municipal demande s'il y a des questions. Quelques questions sont posées et il y répond.

Comme il n'y a pas d'objection de la part des gens présents, le Conseil municipal va adopter à l'assemblée ajournée, le 2e projet de règlement intitulé "Modifications apportées au règlement numéro 111-1990 relatif au zonage.

Monsieur le Maire remercie tous les gens qui se sont déplacés pour assister à cette assemblée publique de consultation et les informe que s'ils le désirent, ils peuvent demeurer pour assister à la séance ajournée qui suit à 20h00.

L'assemblée publique se termine à dix-neuf heures et cinquante-cinq minutes.

Jacques Dumas, maire
Yves Laflamme, sec.-trés.



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ ST-FRANÇOIS DE LA RIVIÈRE DU SUD
COMTE DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de St-François de la Rivière-du-Sud, dûment ajournée ce mercredi 20 mai 1998 et tenue à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs, Alphonse Marceau, Pierre Jean et Réjean Cloutier, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

POINTS MUNICIPAUX

RESOLUTION POUR L'OCTROI DU CONTRAT A WILFRID ALLEN

AQUEDUC, EGOUT ET ASSAINISSEMENT

Résolution No 70-1998

CONSIDÉRANT QUE par un appel d'offres par voie de soumissions publiques, la Municipalité a requis des soumissions pour des travaux d'aqueduc, d'égout domestique, d'égout pluvial et d'assainissement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE six (6) soumissions ont été reçues le 6 mai 1998 lesquelles se répartissent comme suit:

Soumissionnaire	Travaux	PADEM	AIDA	Total
	municipaux			
W. Allen ltée	531 764,03	1 534 583,03	589 415,71	2 655 762,77
Const. B'ML. inc.	610 479,34	1 610 313,28	557 361,99	2 778 154,61
Charles A. Fortier	610 069,02	1 803 407,95	552 796,35	2 966 273,32
Exc. Lafontaine	756 110,41	1 679 062,21	621 974,06	3 057 146,68
Giroux & Lessard	653 715,95	1 853 860,80	599 360,65	3 106 937,40
E.B.C. inc.	669 958,65	1 736 276,48	735 524,29	3 141 759,42

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse des soumissions effectuée par BPR Ingénieurs-conseils, le plus bas soumissionnaire est Wilfrid Allen ltée et que la soumission déposée est conforme aux dispositions des documents d'appel d'offres;



CONSIDÉRANT QUE le coût de la soumission de Wilfrid Allen ltée pour les travaux municipaux entraîne des dépenses supérieures au règlement d'emprunt No 159-1997.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier,

APPUYÉ par monsieur Pierre Jean,

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Saint-François de la Rivière-du-Sud accepte la soumission déposée par Wilfrid Allen ltée sous réserve d'acceptation des conditions suivantes par cette compagnie:

- Les travaux suivants sont soutirés du contrat:

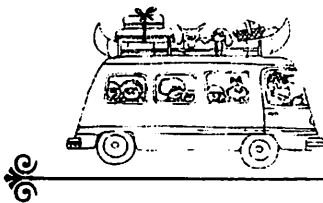
TRAVAUX SOUTIRÉS DU CONTRAT

Item	Travaux municipaux	AIDA	TOTAL
Ch. Morigeau (égout pluvial, égout domestique, aqueduc, entre no civique 158 et D-35)	34 200\$	16 300\$	50 500\$
Rue de l'Étang (aqueduc)	17 260\$	---	17 260\$
Secteur St-François (aqueduc)	36 815\$	---	36 815\$
Vorie chemin Morigeau	15 000\$	8 000\$	23 000\$
Sous-total	103 275\$	24 300\$	127 575\$
Taxes	11 360\$	2 673\$	14 033\$
Total	114 635\$	26 973\$	141 608\$

- Le coût des travaux du contrat s'établira donc à 2 514 154,77\$ (taxes incluses) et est réparti comme suit:

Item	Travaux	PADEM	AIDA	TOTAL
Soumission (incluant taxes)	531 764,03	1 534 583,03	589 415,71	2 655 762,77
Travaux retranchés (incluant taxes)	114 635,00	NIL	26 973,00	141 608,00
Montant du contrat (incluant taxes)	417 129,03	1 534 583,03	562 442,71	2 514 154,77

- Les travaux soutirés pourront éventuellement être réinsérés (selon les prix de soumission), au contrat de Wilfrid Allen ltée si les dispositions budgétaires de la municipalité le permettent (nouveau règlement d'emprunt ou autres).



- L'entrepreneur Wilfrid Allen ltée devra accepter par contrat, les nouvelles dates d'obtention des acquisitions de terrains ou de servitudes telles qu'il lui seront spécifiées par BPR Ingénieurs-conseils et ce, sans pénalité.

AUTORISATION AU MAIRE ET AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR SIGNER LE CONTRAT AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Résolution No 71-1998

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean,
APPUYÉ par monsieur Réjean Cloutier,
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, ledit contrat.

PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LA SUBVENTION AIDA DANS LE REGLEMENT NO 158-1997 QUI CORRESPOND A LA COLLECTE DES EGOUTS A MORIGEAU

Les originaux devraient suivre incessamment en deux copies qui devront être signées et retournées au ministère des Affaires municipales qui seront alors en mesure d'approuver le règlement d'emprunt No 158-1997.

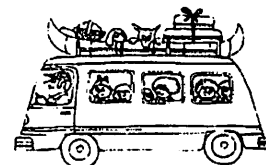
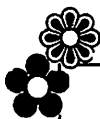
Le protocole d'entente dit que l'aide financière mise à la disposition de la Municipalité de St-François de la Rivière-du-Sud a été réévaluée en fonction de la soumission retenue et des plans et devis détaillés. Elle passe de 362 707\$ à un montant n'excédant pas 401 770\$. Cette aide est consentie dans le cadre du volet I du programme AIDA.

RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT DE M. ANDRÉ BLAIS A TITRE DE SUPERVISEUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE INCENDIE.

Monsieur le Maire a approché différents entrepreneurs locaux afin de voir s'ils seraient désireux de conduire un groupe de bénévoles pour l'érection d'un futur poste incendie. Evidemment cet entrepreneur et peut-être de ses adjoints immédiats seraient rémunérés mais c'est tout. Le reste de l'équipe serait entièrement bénévole.

Résolution No 72-1998

CONSIDÉRANT QUE le Poste incendie actuel est trop petit et ne répond plus aux nouveaux standards;



CONSIDÉRANT QU'un groupe de bénévoles a offert leurs services pour aider à ériger une nouvelle caserne incendie plus moderne et plus spacieuse;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal ne veut pas être pris pour changer et le poste et le camion autopompe la même année;

CONSIDÉRANT QUE la population de Saint-François de la Rivière-du-Sud a été avisée de la situation par la chronique de monsieur le Maire dans le journal local L'Echo de St-François et que lors de la séance régulière du 04 mai dernier, il n'y a eu aucune objection manifestée par la population quant au projet de construction de la caserne;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire d'aller en règlement d'emprunt car la Municipalité a les argents nécessaires à même son fonds d'administration courant pour couvrir les dépenses d'une telle construction grâce au surplus dégagé suite à un hiver moins rigoureux, à la vente du poste incendie actuel et le travail offert par les bénévoles;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier,
APPUYE par monsieur Pierre Jean,
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de St-François de la Rivière-du-Sud retient les services de monsieur André Blais (construction ABA) en tant qu'entrepreneur et superviseur des travaux lors de la construction de la caserne incendie.

QUE monsieur André Blais dirige le groupe de bénévoles qu'il aura sous ses ordres.

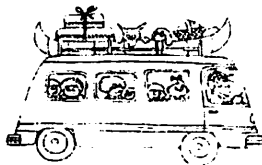
REGLEMENT NO 164-1998

Concernant des amendements au règlement numéro 159-1997 intitulé: "Règlement décrétant des travaux d'urbanisation du secteur Morigeau et d'amélioration du réseau incendie dans les secteurs Morigeau et Village et décrétant une dépense de 526 025\$ et un emprunt de 526 025\$, de façon à majorer la dépense autorisée à 626 025\$ et un emprunt n'excédant pas 626 025\$.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement No 159-1997 autorisant des travaux d'urbanisation du secteur Morigeau et d'amélioration du réseau incendie dans les secteurs Morigeau et Village et décrétant une dépense de 526 025\$ et un emprunt de 526 025\$;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, suite à l'ouverture de la soumission conforme la plus basse, de majorer la dépense décrétée par le règlement No 159-1997 de 100 000\$ pour la porter à un total de 626 025\$;

CONSIDÉRANT, en égard du montant sorti lors de l'ouverture de la soumission, qu'il y a lieu de majorer d'autant l'emprunt prévu initialement de 596 025 à 696 025\$;



CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en conséquence, d'amender les dispositions pertinentes du règlement numéro 159-1997;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 04 mai 1998;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier,
APPUYÉ par monsieur Pierre Jean,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE:

Le règlement numéro 164-1998 soit et est adopté et que le Conseil décrète ce qui suit:

Article 1. MODIFICATION A L'ARTICLE 2

L'article 2 du règlement numéro 159-1997 est modifié pour se lire comme suit:

Pour les fins du présent règlement, le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 626 025\$ conformément à la soumission publique produite par la compagnie Wilfrid Allen ltée et jointe au présent règlement comme annexe 1, pour en faire partie intégrante.

Article 2. MODIFICATION À L'ARTICLE 3

L'article 3 du règlement No 159-1997 est modifié pour se lire comme suit:

La Municipalité dans le cadre de l'urbanisation du secteur Morigeau, fera exécuter des travaux d'amélioration de voirie excédentaire et de drainage, en procédant notamment à l'élargissement de la chaussée et pour ce faire, affectera à cette fin une somme de 433 325\$ représentant le coût total desdits travaux.

Article 3. MODIFICATION A L'ARTICLE 7

L'article 7 du règlement No 159-1997 est modifié pour se lire comme suit:

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le Conseil:

Est autorisé à emprunter par billet émis par une institution financière autorisée, un montant de 626 025\$ pour une échéance n'excédant pas 20 ans au taux en vigueur et joint au présent règlement en annexe 2, le détail des calculs effectués par monsieur Bernard Moreau, ingénieur chez BPR Groupe-Conseil.

Article 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.



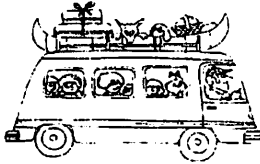
Résolution No 73-1998

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier,
APPUYÉ par monsieur Pierre Jean,
QUE la séance soit ajournée.

La séance se termine vers vingt et une heures.

Adopté unanimement

Jacques Dumas, maire
Yves Laflamme, sec.-trés.



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ ST-FRANÇOIS DE LA RIVIÈRE DU SUD
COMTE DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de St-François de la Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 01 juin 1998, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Yves Laflamme, Norbert Morin, Alphonse Marceau, Denis Blais, Pierre Jean et Réjean Cloutier, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

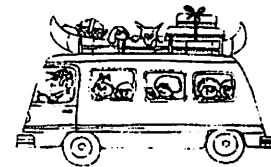
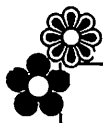
IL EST PROPOSÉ par monsieur Alphonse Marceau,
APPUYÉ par monsieur Réjean Cloutier,
ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 04 mai 1998 ayant été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

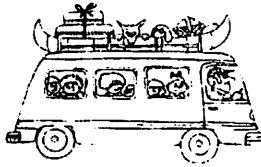
IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme,
APPUYÉ par monsieur Denis Blais,
ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 04 mai 1998 soit accepté tel que déposé.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Denis Blais,
APPUYÉ par monsieur Réjean Cloutier,
ET RÉSOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants:

Hydro-Québec, électricité		
Pav. Bédard	19,25	
Eclairage public	513,35	
Poste chloration	470,28	
Garage municipal	619,76	
Enseigne 4-chemins	38,66	1 661,30
ADMQ Colloque Zone, inscription colloque		60,00
Soc. Canadienne des Postes, envoi circulaires		43,16
Québectel, service et interurbains Garage	152,88	
service et interurbains Bureau	490,59	643,47
Les Loisirs St-François Montmagny inc., contribution municipale		5 000,00



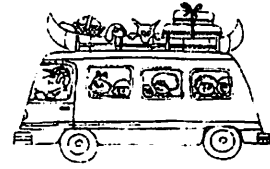
Fernand Bélanger, remb. frais déplacement 15km	3,60
Bibliothèque du Rocher, contribution municipale	2 760,00
Ministre Revenu du Québec, remise de mai	3 324,84
Ministre Revenu National, remise de mai	2 545,02
CARRA, remise de mai	239,34
Régie Inter. Anse-à-Gilles, enfouissement vidanges mai	869,28
Richard Leblanc, enlèvement vidanges mai	2 161,75
La Fabrique, loyer Bibliothèque de juin 1998	166,67
Guy Bouffard, remb. frais d'utilisation cellulaire	27,66
Bureautique Côte Sud, papier photocopieur	76,65
Assurances PMT inc., addition de protection (Garage, Biblio.)	313,92
Muni. Berthier-sur-Mer, service incendie feu (A. Boulet)	288,00
Muni. St-Vallier, service incendie feu (A. Boulet)	1 176,50
Terrassements Joncas, location pelle feu (A. Boulet)	453,20
Yves Laflamme, remb. frais déplacement colloque + réunion Montmagny 620 km x .24	148,80
Laboratoire de l'Environnement, analyses échantillons d'eau	37,27
Le Journal L'Oie Blanche, avis public	91,79
Signabec, enseignes	589,39
M.R.C. Montmagny, mutations, permis, étiquettes	36,28
Les Produits J.P. Côté, chlore	696,02
L'Echo St-François, contribution publicitaire	490,00
Commission Scolaire des Trois-Lacs, formation Gaston ass. eaux	2 615,00
Entretien Ménager D. Paquet, nettoyer tapis log. 520 Pav. Bédard	66,65
Picard Industries inc., fer, métal	581,89
Les Automobiles Chabot, réparation aile de côté camion Ford neuf	89,60
Novicom 2000 inc., mobile pour camion service + board décodé	1 578,66
Mack Ste-Foy inc., filtre à l'huile pelle rétrocaveuse	39,21
Unibéton, ciment criblure pierre, gravier	1 245,71
Centre du Pneu Ouellet, réparation crevaison tracteur pelouse 17.25 et camion GMC 11.50	28,75
Transdiff, réparation souffleur	5 727,09
Bossé et Frère enr., bouchon pour camion Ford neuf	25,05
Marché Morigeau, essence	
Balai de rue	103,46
Camion incendie	40,78
Fourniture feu (A. Boulet + Garant)	180,96
Thibault, Pontiac, Buick, changement d'huile camion GMC + réparation 220,16, pièces camion de service 171,39	325,20 391,55
Pièces d'Équipement Berger, pièce balai de rue	390,48
Emco limitée, matériel aqueduc-égout nouveau Poste incendie	871,67
Praxair, oxygène	60,51
Excavation Chanel, location pelle nouveau Poste incendie 2 530,55, travaux au petit barrage 184,04	2 714,59
Boulanger, Dolan, Denault, honoraires professionnels achat vieux moulin de Produits Métallique Roy inc.	919,84



Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, honoraires professionnels ass. eaux		8 871,55
Québectel, service cellulaire Municipalité	153,21	
service cellulaire pompiers	115,87	269,08
Dépanneur Ultra, essence		
Balai de rue	119,51	
Camion incendie	116,80	
Camion inter	90,00	
Pompe à colas, à l'eau, etc...	52,69	379,00
Ministre des Finances, service Sûreté du Québec		49 251,00
NORAM, plan de structure caserne incendie municipale		1 840,40
Construction ABSDA, ouvrage usine de chloration		333,57
Pépinière St-Michel, achat 3 arbres (comité embellissement)		135,27
Langlois & Frère, location scie à béton nouveau Poste incendie		40,26
Les Produits Industriels J.P. Côté, chlore		676,00
Centre Horticole Beau-Site, rouleau pelouse pour réparation		7,83
Station 364 inc., essence camion Inter.		50,00
Plamondon Camquip, pièce niveleuse et Mack		118,31
Jocelyne Noël, entretien bureau mai		50,00
Jacques & Raynald Morin, asphaltage planche à roulette 1800\$, asphaltage réparation 800\$		2 990,65
Terrassements Joncas, pierre concassé ¾		425,54
Rémi Théberge, droit de passage à la rivière		150,00
FM, registre référendum		45,96
Construction BML, colle		77,65
Unibéton, 47.62tm gravier à	6.75	
111.54tm sable naturel à	1.75	
ciment (P. Chloration + Bédard)	327,26	921,49
Le Nettoyeur Magnymontois, location nettoyage salopettes		102,37
Pièce d'Auto GGM inc., pièces		
Balai de rue	125,61	
Camion Inter	4,83	130,44
Soc. Coop. Agri. Riv. Sud, matériel divers		
Comité d'embellissement	153,00	
Poste chloration	56,95	
Pav. Bédard	89,19	
M. Paroisse	43,49	
Nouveau Poste incendie	210,99	
Balai de rue	29,05	
Voirie	313,09	895,76

Total: 109 337,49\$

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier de la Municipalité de St-François de la Rivière-du-Sud, certifie que la Municipalité a dans son compte général les avoirs requis, pour payer les comptes ci-avant décrits.



POINTS MUNICIPAUX

ADOPTION DU REGLEMENT NO 165-1998 QUI VIENT AMENDER LE REGLEMENT DE ZONAGE 111-1990

Il n'y a eu aucune contestation. Donc, le règlement est adopté.

REGLEMENT NO 165-1998

AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE 111-1990

ATTENDU QU'un avis de motion a été présenté à la session régulière du Conseil du lundi 06 avril 1998;

IL EST PROPOSE par monsieur Pierre Jean,
APPUYÉ par monsieur Norbert Morin,
ET ADOPTE A L'UNANIMITÉ QUE le Conseil municipal de Saint-François de la
Rivière-du-Sud décrète ce qui suit

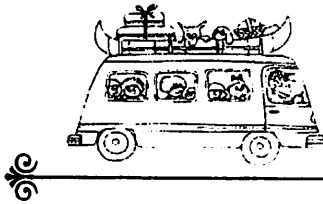
Article 1 Le règlement 111-1990 relatif au zonage est modifié à l'article 5.33.1 en ajoutant
suite à l'alinéa 14) ce qui suit :

- 15) un B&B, gîte du passant, hébergement sur la ferme et/ou appellations similaires;
- 16) un logement au sous-sol pour une habitation comprise à l'intérieur du périmètre urbain du secteur Morigeau.

Article 2 Le règlement 111-1990 relatif au zonage est modifié en remplaçant l'article 5.33.2
par ce qui suit :

Un usage additionnel autorisé à l'article 5.33.1 doit respecter les exigences suivantes :

- 1) un seul usage additionnel est autorisé par usage principal;
- 2) moins de trente pour cent (30%) de la superficie totale du logement doit servir à l'usage additionnel;
- 3) pas plus d'une personne résidant à l'extérieur du logement peut être employée à cet usage
- 4) un maximum de deux (2) clients peuvent être servis simultanément, à l'exception des enseignements privés identifiés à l'article 5.33.1 (5) un maximum de quatre (4) personnes peuvent être servies;
- 5) l'usage ne génère aucune circulation de véhicules lourds;
- 6) la vente au détail effectuée sur place doit se rapporter strictement à l'usage exercé;
- 7) l'usage est exercé exclusivement à l'intérieur de l'espace autorisé;



- 8) les normes de stationnement édictées à l'article 5.23.8 du présent règlement doivent être respectées;
- 9) l'usage ne crée aucune nuisance;
- 10) aucune modification à l'architecture du bâtiment ne doit être visible de l'extérieur.

Article 5.33.2.1 Dispositions spécifiques pour les chambres à louer, un logement au sous-sol et un gîte

- 1) pour la location de chambres au plus trois (3) chambres peuvent être louées;
- 2) pour un gîte au plus cinq (5) chambres peuvent être louées;
- 3) pour la location de chambres, il est possible d'aménager des espaces communautaires servant à la préparation des repas et à la détente;
- 4) pour un gîte, le service de repas est autorisé à la clientèle du gîte seulement;
- 5) une entrée distincte doit être aménagée pour donner accès au logement ou aux chambres à louer, soit directement ou par l'intermédiaire d'un vestibule.

Article 3 Le règlement 111-1990 relatif au zonage est modifié à l'article 2.1 en ajoutant à définition des mots " appartement ou logement " ce qui suit :

Pour les fins du présent règlement, un logement est équivalent à un maximum de trois chambres en location.

Article 4 Le règlement 111-1990 relatif au zonage est modifié à l'article 4.6 afin de permettre l'usage " Habitation collective " pour la zone CCM-3.

Article 5 Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

SOUMISSION PUBLIQUE

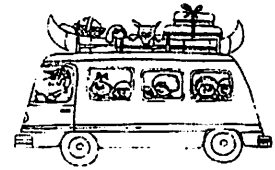
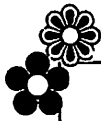
Les travaux à la future caserne incendie sont débutés. Donc, il est temps d'offrir le Poste incendie actuel par voie de soumission publique.

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la future caserne incendie sont déjà commencés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme,
APPUYÉ par monsieur Norbert Morin,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud autorise le secrétaire-trésorier à aller en appel d'offres pour la vente du Poste incendie actuel situé au 307, ch. St-François Ouest, en le publiant dans un hebdomadaire régional.

QUE ledit appel d'offres soit publié le plus tôt possible.



PLAN DE RESTAURATION DES RIVIERES DU NORD ET SAINTE-MARGUERITE

Le mouvement des Amis de la Rivière du Sud (M.A.R.S.) veut préparer un plan de restauration détaillé de deux sous-bassins de la Rivière du Sud, soit ceux des rivières Sainte-Marguerite et du Nord à l'aide des études de caractérisation réalisées en 1995-96-97. Il veut ensuite proposer les interventions d'aménagement aux propriétaires riverains et développer un partenariat en vue de réaliser les travaux de restauration. Il veut aussi mettre à contribution les ressources du milieu afin de garantir la réalisation des travaux proposés.

Ce projet couvre le territoire drainé par les rivières du Nord (St-Philémon et St-Paul) et Sainte-Marguerite (St-Raphaël et St-François). Il s'échelonne sur une période de 7 mois débutant en juillet pour se terminer à la fin de janvier 1999. Pour réaliser ce projet dont le budget est de 24 235\$, une subvention de 15 000\$ est octroyée par le MEF. Le M.A.R.S. y participera pour un montant de 5 000\$. Afin de compléter le financement, M.A.R.S. fait appel à St-François pour:

- 1) Appui moral à cette démarche que poursuit le M.A.R.S. et qui aura pour effet de contribuer à revitaliser nos cours d'eau.
- 2) Une implication financière de St-François dans ce projet pourrait se traduire par une aide financière maximale de 1 250\$.

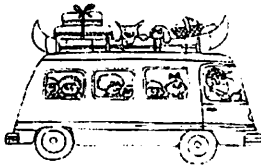
La Municipalité donne son appui moral à la démarche que poursuit le Mouvement des Amis de la Rivière du Sud (MARS). Pour ce qui touche l'implication financière au projet, la Municipalité émet certaines réserves. Elle aimerait en connaître plus du projet en rencontrant des responsables de MARS.

VENTRE DE BOEUF SUR LE CH. LES PRAIRIES OUEST

Pour éliminer ce ventre de boeuf, il va falloir aller nettoyer la décharge afin de permettre qu'une meilleure reconduction d'eau se fasse. Simplement travailler après le ventre de boeuf, ne constituerait qu'une perte de temps car le problème réapparaîtrait suite aux mouvements de sol occasionnés par la gelée. Comme le travail est d'une plus grande ampleur, il faut faire une estimation de coûts. D'après notre contremaître, il en coûterait entre 8 000\$ et 10 000\$ pour apporter la correction.

Comme il existe un programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 1998-1999, la Municipalité s'est adressée à monsieur le député Réal Gauvin afin d'obtenir une aide financière pour apporter une correction au chemin.

Le 27 mai dernier, la Municipalité recevait une missive qui confirmait qu'une aide financière de 8 000\$ avait été recommandée au ministre des Transports pour aider à défrayer les coûts relatifs aux travaux d'amélioration à apporter sur le chemin Les Prairies Ouest. Donc, la Municipalité va de l'avant avec ce projet et va exécuter les travaux nécessaires.



PONT CHEMIN MORIGEAU

NORAM EXPERTS-CONSEILS INC. annonce dans son rapport que les corrections ont été apportées au pont sur le chemin Morigeau par l'entrepreneur Construction Bérubé le 19 et le 20 mai dernier. Donc, maintenant on peut dire que l'entrepreneur s'est conformé aux plans et devis de l'automne dernier. Ce dossier est clos.

CONDITIONS DE SIGNATURE DU CONTRAT

La Cie Wilfrid Allen qui a été l'entrepreneur à présenter la soumission la plus basse pour la réalisation de l'assainissement des eaux à St-François fait parvenir ses conditions de signature du contrat. Ces conditions sont remises aux élus afin qu'ils en prennent bien connaissance.

CONSIDERANT QUE le règlement d'emprunt No 159-1997 doit être amendé afin de hausser l'emprunt de 100 000\$;

CONSIDERANT QUE la procédure d'adoption de ce règlement d'emprunt amendé demande près de quatre semaines d'attente avant d'obtenir l'approbation;

CONSIDERANT QU'à la séance ajournée du 20 mai dernier, la Municipalité avait accepté par résolution No 70-1998 la soumission déposée par la compagnie Wilfrid Allen ltée sous réserve d'acceptation de certaines conditions;

CONSIDERANT QU'il est entendu entre les parties ceci: si la Municipalité obtient son règlement d'emprunt, tous les travaux prévus vont se faire sinon certains travaux seront retirés du contrat et la liste de ceux-ci a été clairement établie;

CONSIDERANT QUE la compagnie retenue Wilfrid Allen ltée a bien pris note de ces conditions et qu'elle y acquiesce;

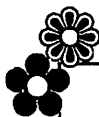
CONSIDERANT QUE la Municipalité est saisie de certaines conditions en provenance de la compagnie Wilfrid Allen ltée si jamais les travaux retirés du contrat n'étaient pas rajoutés et qu'elle les accepte.

IL EST PROPOSE par monsieur Réjean Cloutier,

APPUYE par monsieur Denis Blais,

ET RESOLU QUE la Municipalité de St-François de la Rivière du Sud accepte de signer le contrat avec la compagnie Wilfrid Allen ltée pour la réalisation de son projet d'assainissement des eaux, pour la collecte du réseau d'égout à Morigeau et pour l'amélioration du service du système incendie et l'urbanisation du secteur Morigeau.

QUE le contrat soit intégralement respecté.



MEF

Réception du ministère de l'Environnement et de la Faune, du certificat d'autorisation pour la réalisation de l'Assainissement des eaux.

PROCHAINES ELECTIONS REGULIERES

Lundi le 22 juin prochain va se tenir une très importante rencontre de formation pour la préparation et la tenue des prochaines élections régulières de la Municipalité, qui aura lieu à Sainte-Marie-de-Beauce.

Avec la venue de la liste électorale permanente, le secrétaire souligne au Conseil que ce serait très important d'y participer.

Le Conseil municipal est d'accord et autorise le secrétaire et son adjointe à assister à cette rencontre portant sur les prochaines élections régulières en novembre.

COMITE DE GESTION

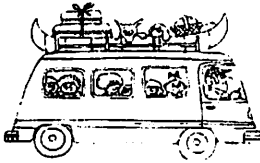
Le Conseil municipal doit nommer des gens du Conseil pour former un comité de gestion qui s'occupera du déroulement des travaux de l'assainissement des eaux. Il devrait y avoir une réunion de chantier au moins à toutes les deux semaines et peut-être plus dépendamment des problèmes rencontrés. Sont nommés sur le comité de gestion: Messieurs Réjean Cloutier, Denis Blais, Pierre Jean et Norbert Morin.

TRAFFIC LOURD

La Municipalité de St-François de la Rivière du Sud s'est doté d'un règlement 147A-1996 relatif à la circulation des véhicules lourds. Hors, la Municipalité constate qu'il y a des abus très très fréquents venant du transport lourd qui ne respecte aucunement la réglementation en vigueur.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-François de la Rivière du Sud s'est doté d'un règlement relatif à la circulation des véhicules lourds en 1996;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité constate qu'il y a des abus très fréquents de passage de trafic lourd sur son territoire quand la réglementation l'interdit (panneaux de signalisation à chaque extrémité de la Municipalité indiquant: interdiction aux véhicules lourds excepté pour livraison locale).



IL EST PROPOSE par monsieur Réjean Cloutier,
APPUYE par monsieur Alphonse Marceau,
ET RESOLU QUE la Municipalité de St-François de la Rivière du Sud demande à la
Sûreté du Québec de venir plus souvent sur place afin de constater par eux-mêmes que les
règles du trafic lourd à St-François sont violées très fréquemment et qu'ils émettent des
constats aux contrevenants.

SOUMISSIONS POUR CASERNE INCENDIE

Des soumissions ont été demandées pour le béton à:

Béton Miroc inc.	7 809,00\$ avant taxes
Unibéton	8 018,00\$ avant taxes

CONSIDERANT QUE les mêmes quantités ont été présentées aux soumissionnaires
invités;

IL EST PROPOSE par monsieur Réjean Cloutier,
APPUYE par monsieur Pierre Jean,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud retient les
services de Béton Miroc inc. pour la fourniture de ciment pour le Poste incendie au montant de
sept mille huit cent neuf dollars (7 809,00\$) taxes en sus.

Des soumissions ont été demandées pour les fondations à:

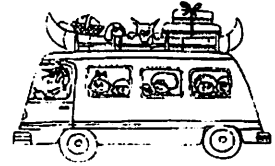
Les Fondations J. Leclerc inc.	3 360,00\$ avant taxes
Les Fondations Bellechasse inc.	3 080,00\$ avant taxes

CONSIDERANT QUE les mêmes quantités ont été demandées aux deux
soumissionnaires invités;

IL EST PROPOSE par monsieur Norbert Morin,
APPUYE par monsieur Alphonse Marceau,
ET RESOLU QUE la Municipalité de St-François de la Rivière du Sud retient les
services de Les Fondations Bellechasse inc. pour le Poste incendie au montant de trois mille
quatre-vingts dollars (3 080,00\$) taxes en sus.

Des soumissions ont été demandées pour des chevrons à

Société Coop. Agricole Riv. du Sud	8 495,00\$ avant taxes
Centre de Rénovation de Montmagny	10 100,00\$ " "
Lemieux et Proulx	10 179,00\$ " "
G.P. Martineau inc.	9 223,00\$ " "



CONSIDERANT QUE les mêmes quantités ont été demandées aux 4 soumissionnaires invités;

IL EST PROPOSE par monsieur Réjean Cloutier,
APPUYE par monsieur Yves Laflamme,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud retient les services de la S.C.A. de la Rivière du Sud pour fournir les chevrons au Poste incendie pour un montant de huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze dollars (8 495\$) taxes en sus.

D'autres soumissions ont été demandées chez différents fournisseurs pour les portes, les fenêtres, le revêtement extérieur et le reste des matériaux. Lorsqu'elles seront entrées, elles seront examinées de près et une décision finale par voie de résolution sera prise.

IL EST PROPOSE par monsieur Réjean Cloutier,
APPUYE par monsieur Denis Blais,
ET RESOLU QUE la séance soit ajournée.

Adopté unanimement

Jacques Dumas, maire
Yves Laflamme, sec.-trés.



Petites annonces



Petites annonces

À vendre

Trailer avec basculeur, cadrage en acier, 2 pneus neufs, 7 pieds de long par 5 pieds de large. Porte usagée avec cadre et poignée, 80 pouces de haut par 36 pouces de large. Téléphonez au **259-7840**

Gardienne

Vous avez besoin de quelqu'un de fiable pour garder vos enfants la fin de semaine (durant les vacances scolaires), les fins de semaine (toute l'année), lorsque vous faites vos petites commissions (bureau de poste, épicerie, pharmacie, etc.) ou pour tout autre chose qui pourrait vous rendre service?

Appelez-moi!

Audrey **259-7370** (répondeur)

Les Jeux de L'Écho

Solutions de la page 18

- Jeu n° 39
La réponse est **B**
- Jeu n° 44
La réponse est **23**

O bonsoins

Pierre Martin

534, Chemin St-François O.
Saint-François — G0R 3A0

Tél.: 418-259-7728

Pour éviter d'être «CASSÉ»



Risquevez-vous de souffrir D'OSTÉOPOROSE?

Comment pouvez-vous mettre toutes les chances de votre côté et prévenir l'apparition de cette terrible maladie?

Nous avons un questionnaire qui vous aidera à identifier si vous êtes à risque de subir une fracture causée par l'ostéoporose. Demandez-le à votre pharmacien. C'est gratuit et prend seulement 2 minutes!

Pour éviter d'être
«CASSÉ»

Pour éviter d'être
«CASSÉ»

Pour éviter d'être
«CASSÉ»

Pour éviter d'être
«CASSÉ»

Pour éviter d'être
«CASSÉ»

Pour éviter d'être
«CASSÉ»

Pour éviter d'être
«CASSÉ»

Pour éviter d'être
«CASSÉ»

Pour éviter d'être
«CASSÉ»

Pour éviter d'être
«CASSÉ»

Pour éviter d'être
«CASSÉ»

Pour éviter d'être
«CASSÉ»

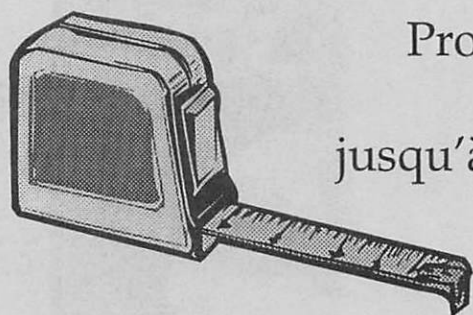
Lundi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h
Mar., mer., jeu.: 9h à midi • 13h30 à 17h
Vendredi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h

LIVRAISON GRATUITE



La Caisse Populaire de St-François de Montmagny

Prêt pour la **RÉNOVATION**



Profitez d'un rabais de taux
jusqu'à 3% sur un prêt personnel
de 5000 \$ et plus

À compter du 1^{er} avril 1998



Besoin de plus d'informations, contactez nos conseillers

**La Caisse Populaire
de St-François de
Montmagny**

Votre seule institution financière

LOCALE

Siège social

526, chemin St-François
Saint-François (Québec)
G0R 3A0

TÉL.: (418) 259-7786

FAX: (418) 259-7787

LÉON JALBERT
Directeur